

# MOBILISONS- NOUS POUR LA DÉFENSE ET LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES, LA CNRACL

## La CNRACL

assure la couverture  
des risques de vieillesse  
et d'invalidité des agent-es  
de la fonction territoriale  
et de la fonction publique  
hospitalière

soit **2,2 millions** de  
cotisant-es dont

**63 %** de la fonction  
publique territoriale

Il s'agit du **deuxième régime  
de retraite de base** dans notre  
pays, représentant environ  
**8 %** des cotisant-es.

La réforme ultralibérale du système des retraites que des millions de salarié-es et retraité-es ont combattue en 2023 constitue un incontestable recul social que la CGT continue et continuera de combattre.

Jour après jour, de nombreuses et nombreux

salarié-es, du secteur privé comme du secteur public, mesurent les conséquences dramatiques de cette réforme.

Le report de l'âge de la retraite ne peut être la solution pour régler le problème du financement des retraites, à fortiori

pour le régime des agent-es territoriaux-ales et hospitaliers-ères, la CNRACL, dont la dégradation de la situation financière devient très préoccupante !

## C'est en quelque sorte la double peine !

**L'équilibre financier de la CNRACL n'est plus assuré !** La situation ne cesse de se dégrader à un rythme qui s'accélère, même ces dernières années.

**Ce résultat est dû essentiellement à un manque de recettes**

**consécutif aux politiques menées ces dernières années par les gouvernements successifs :**

▶ Faiblesse des rémunérations, gel de la valeur du point, inégalité salariale entre les femmes et les

hommes, non-reconnaissance des qualifications, tassement des grilles de rémunération ;

▶ Poids du régime indemnitaire dans le traitement non pris en compte pour le calcul

des cotisations perçues par la CNRACL ;

- ▶ Développement de l'emploi contractuel et des titulaires à temps non complet (seuil d'affiliation inférieur à 28 heures) ne cotisant pas à la CNRACL ;
- ▶ La compensation et la surcompensation (même si cette dernière a été depuis supprimée) versées par notre caisse au titre de la solidari-

té inter-régimes vers les régimes déficitaires se sont élevées à plus de 80 milliards d'euros cumulés.

**Cette situation amène la CNRACL à avoir recours à l'emprunt, depuis quelques années déjà, afin de garantir le paiement des retraites et pensions. Celui-ci était à taux zéro, mais en 2024 le taux est passé à 3,85 %, soit un surcôt estimé à environ 15 M€.**

La situation de la CNRACL ne peut pas être déconnectée des conséquences de la réforme régressive de 2023 ainsi que des récentes annonces du ministre de la Fonction publique portant sur la disparition de la fonction publique de carrière au profit d'une fonction publique de métiers.

**C'est bien l'ensemble qui doit être combattu !**

## La CNRACL n'est pas vouée à mourir à petit feu.

### La CGT formule des propositions en matière de financement :

- ▶ Égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- ▶ Reconnaissance des qualifications avec une refonte des grilles indiciaires ;
- ▶ Intégration des primes dans le traitement à travers la grille indiciaire ;

- ▶ Augmentation de la valeur du point d'indice à 6 euros ;
- ▶ Suppression des dispositions issues de la loi d'août 2019, plus particulièrement celles concernant les contractuel·les ;
- ▶ Abaissement du seuil d'affiliation 17 h/semaine pour les titulaires ;
- ▶ Moyens financiers à la hauteur des besoins pour les collectivités

territoriales et les établissements hospitaliers ;

- ▶ Suppression immédiate de la compensation inter-régimes et remboursement des sommes versées au titre de la surcompensation.

**La CNRACL nous appartient car elle est financée par une part de notre salaire.**

**Ensemble, territoriaux·ales actif·ves et retraité·es, mobilisons-nous** pour la sauvegarde et la pérennité de notre caisse de retraites, pour la justice sociale, pour le progrès social.

## Montant des pensions

**60 %** des fonctionnaires territoriaux·ales et **50 %** des fonctionnaires hospitaliers·ères ont une pension directe au niveau du SMIC.

## Moyenne des pensions en 2022

Fonctionnaires territoriaux·ales  
**1263 euros**  
Fonctionnaires hospitaliers·ères  
**1480 euros**  
Fonctionnaires de l'État  
**2159 euros**



Je me syndique à la CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

À remettre à un·e syndiqué·e CGT

FLASHER LE  
CODE POUR  
SE SYNDIQUER



cgtservicespublics.fr